

Trophées de l'innovation territoriale PRESENTATION

L'ANPP et son partenaire Médias Public Sénat, organisent les "**Trophées de l'innovation territoriale**". Ces trophées récompensent les démarches innovantes en matière de développement local portées par des Territoires de projet.

Peuvent se présenter tout Pays, Pôle territorial, Territoire de projet adhérent à l'ANPP et œuvrant en France (métropole et outre-mer).

Ces Prix sont remis tous les deux ans à l'occasion des Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays (EGPP). Les "**Trophées de l'innovation territoriale**", qui sont répartis en plusieurs catégories, seront donc remis le 3 Décembre 2020, à l'occasion des Etats Généraux des Pôles territoriaux et des Pays, des 3 et 4 Décembre prochains, à Dijon.

Ils seront décernés pour chacune des 8 catégories :

- Concertation territoriale
- Coopération
- Economie de proximité
- Numérique
- Services à la population / santé
- Tourisme
- Transition écologique et énergétique
- Spécial jury (sur libre appréciation du jury)

Les dossiers de candidatures seront instruits et validés par le Conseil d'administration de l'ANPP.

La clôture des inscriptions : 13 Novembre 2020, à minuit.

Les dossiers seront adressés par mail à : contact@anpp.fr, en copie à m.restier@anpp.fr

Tous les autres supports (annexes, DVD, clé USB...) qui ne peuvent être adressés par mail devront être envoyés à : ANPP – "Trophées de l'innovation territoriale" – 22, rue Joubert – 75 009 PARIS.

Les candidats devront être présents et représentés par la Présidence et la Direction, le 3 Décembre 2020, aux EGPP à Dijon.

Les lauréats auront un temps de parole de 3 minutes à cette occasion. Le lendemain, le lauréat sera interviewé 5 min par notre partenaire Médias, sur Public Sénat, et aura son expérience mise en valeur sur notre site Internet, ainsi que celui de la Banque des territoires.

Trophées de l'innovation territoriale DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être adressé **avant le vendredi 13 Novembre 2020**, à minuit.

Les dossiers seront adressés par mail à : contact@anpp.fr, en copie à m.restier@anpp.fr

Tous les autres documents (annexes, DVD, clé USB...) qui ne peuvent être adressés par mail devront être envoyés à : ANPP – "Trophées de l'innovation territoriale" – 22, rue Joubert – 75 009 PARIS

Le dossier de candidature sera composé de **6 PAGES MAXIMUM**

DOSSIER DE CANDIDATURE – PAGE DE GARDE (1 page)

Stipulant la catégorie (remplir un dossier par projet / un territoire peut présenter plusieurs candidatures / un projet en cours ou clos) :

- Concertation territoriale
- Coopération
- Economie de proximité
- Numérique
- Services à la population / santé
- Tourisme
- Transition écologique et énergétique

NOM de la structure :

Adresse :

CP et VILLE :

CONTACT technique (mail et tel direct) :

Site web :

Nom de la Présidence :

PRESENTATION DE LA DEMARCHE (5 pages maximum, illustrations comprises)

- Titre / nom du projet
- Date de mise en œuvre / de lancement de la démarche
- Historique et résumé de la démarche (principales caractéristiques, objectifs fixés, publics visés, périmètre de l'action, étapes)
- La concertation et la gouvernance du projet
- Les financements
- Les impacts de la démarche pour le territoire (bilan)
- L'originalité de la démarche selon vous

+ Réaliser une affiche (format A2) pour présenter le projet. Elle sera exposée pour les lauréats dès le 4 Décembre matin.

Trophées de l'innovation territoriale REGLEMENT

Article 1 – Organismes

L'ANPP, dont le siège est au 22 rue Joubert, 75 009 PARIS, représentée par son Président, Raymond VALL, Sénateur du Gers

Et **Public Sénat**, dont le siège est au 15 ter rue de Vaugirard, 75 009 PARIS, représentée par son Président, Emmanuel KESSLER

Article 2 – "Trophées de l'innovation territoriale"

Les "**Trophées de l'innovation territoriale**" (marque déposée à l'INPI) ont pour objectif de promouvoir et récompenser des initiatives en matière de développement local.

Peuvent déposer une candidature tout Pays, Pôle territorial, GAL, Territoire de projet, Conseil de développement adhérent à l'ANPP, œuvrant en France (métropole et outre-mer) pour le développement local. Chaque candidat peut présenter plusieurs candidatures.

Les organismes ont retenu les catégories suivantes :

- Concertation territoriale
- Coopération
- Economie de proximité
- Numérique
- Services à la population / santé
- Tourisme
- Transition écologique et énergétique
- Spécial Public Sénat (sur libre appréciation du jury)

Article 3 – Critères d'évaluation

Les candidatures seront instruites au regard des critères ci-dessous :

- de l'innovation en termes de financements, de méthodologie, de concertation, de prise en compte d'aspects sociétaux, environnementaux et économiques
- de la "transposabilité" de l'action
- de l'utilisation du numérique

Article 4 – Engagements des candidats

Les candidats déclarent qu'ils disposent de tous les droits, notamment de propriété intellectuelle, sur les marques, réalisations ou projets présentés.

Les trophées seront remis au cours des EGPP 2020 de Dijon, le jeudi 3 Décembre 2020. Les candidats s'engagent à ce que la Présidence et sa Direction soient présentes, pour l'éventuelle réception du Trophée. De plus, le candidat s'engage à réaliser un poster en format A1, afin de présenter ensuite **le projet lauréat**.

Article 5 – Inscription et candidature

Clôture des inscriptions et de remise des dossiers : vendredi 13 Novembre 2020, à minuit.

Les dossiers seront adressés à : contact@anpp.fr, en copie à m.restier@anpp.fr

Le dossier de candidature est disponible sur notre site et est diffusable.

La candidature est gratuite.

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

Tous les autres documents (annexes, DVD, clé USB...) qui ne peuvent être adressés par mail devront être envoyés à : ANPP – "Trophées de l'innovation territoriale" – 22, rue Joubert – 75 009 PARIS

Article 6 – Jury

Les membres du jury sont les membres du Conseil d'administration de l'ANPP.

Article 7 – Utilisation des droits de confidentialité

Le lauréat aura libre droit sur la communication relative à son trophée.

Les candidats auront libre droit de communiquer sur leur candidature.

L'ANPP s'engage à conserver les données relatives à la candidature, et à ne les transmettre qu'aux membres du jury, qui eux-mêmes ne peuvent les communiquer.

Article 8 – Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 "Informatique et libertés" et le RGPD.

Article 9 – Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible en ligne, il peut être consulté et imprimé à tout moment à l'adresse Internet suivante : <http://anpp.fr/ressources/appels-a-projets-ami/>

Une copie écrite du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande par courrier à : ANPP – "Trophées de l'innovation territoriale" – 22, rue Joubert – 75 009 PARIS

Trophées de l'innovation territoriale PRECEDENTES EDITIONS

Lors des **EGPP 2016**, 7 territoires ont été lauréats de la première génération des Trophées de l'innovation territoriale.

Le **Pays Sud de l'Aisne** pour la Concertation territoriale, avec son Conseil de Développement Territorial.

Le **Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves** pour la Transition Energétique, avec sa démarche de retour à la Nuit et aux Etoiles.

Le **Pays de Fougères** pour le Tourisme, avec sa stratégie marketing : l'Esprit d'Accueil Breton.

Le **Pays du Ternois** pour l'Economie de Proximité, avec la création d'une Légumerie.

Le **Pays Landes Nature Côte d'Argent** pour les Services à la population, avec sa plateforme NOMAD' de services pour l'emploi saisonnier.

Le **Pays Vallée du Loir** pour le Numérique, avec son projet de caravane OBJECTIF SCoT.

Le **Pays du Ruffécois** qui a remporté le prix du Jury, avec son projet de Mutuelle communale à l'échelle du Pays.

Lors des **EGPP 2018**, 10 territoires ont été lauréats de la première génération des Trophées de l'innovation territoriale ([lien des interviews >>](#)) :

Concertation territoriale : Pays Nivernais Morvan

Coopération : Pays Marennes Oléron

Économie de proximité : Pays du Périgord Vert

Alimentation / qualité de vie : Pays de Thiérache

Numérique : Pays Pyrénées Méditerranée

Services à la population : Pays Lunévillois

Tourisme : PETR Pays Tolosan

Transition écologique : Pays Vallée du Loir

Coup de cœur jury : Pays Châtaigneraie limousine et le Pays Charolais Brionnais